

COMMUNIQUE EAU BIEN COMMUN PACA

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT A MARSEILLE.

QUE SE CACHE T IL DERRIERE L'OPACITE ENTRETENU PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE ?

CONTRAIREMENT A UN GRAND NOMBRE DE COLLECTIVITES EN FRANCE, DONT PARIS ET NICE, QUI ONT CHOISI LA GESTION PUBLIQUE DIRECTE (REGIES OU SOCIETES PUBLIQUES LOCALES), LA COMMUNAUTE URBAINE DE MARSEILLE A DECIDE EN 2011 DE REMETTRE EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT.

EN JUIN 2012, SON CONSEIL A APPROUVE LES ORIENTATIONS DES APPELS D'OFFRES ET LES ACCORDS DE FIN DE CONTRATS PREVUS POUR LE 31 DECEMBRE 2013 AVEC LA SEM (FILIALE DE VEOLIA ENVIRONNEMENT) POUR L'EAU ET LA SERAM (FILIALE DE SUEZ) POUR L'ASSAINISSEMENT.

LA PLUPART DES ELUS PS ET UMP ONT ACCEPTE D'AVALISER DES ORIENTATIONS SANS REFERENCE AUX DROITS HUMAINS, VAGUES ET SANS COHERENCE ENVIRONNEMENTALE, ALORS QU'ILS N'AVAIENT PAS EU LE TEMPS MATERIEL DE LES EVALUER.

LE PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT AVEC LA SEM PASSE SOUS SILENCE LES PROVISIONS QU'ELLE A ENGRANGÉES POUR GROS RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS. ELLES SE MONTAIENT A 60 MILLIONS D'EUROS EN 2008.

PLUS GRAVE, DANS LES ANNEXES APPROUVEES PAR LES ELUS, FIGURE, POUR LA SEM, L'INTERDICTION DE REVELER LEUR MONTANT COURANT, EN LES FAISANT FIGURER PARMIS LES INFORMATIONS NON COMMUNICABLES A DES TIERS.

ON PEUT, COMME EUGENE CASELLI, LE PRESIDENT, ETRE CONVINCU DE LA SUPERIORITE, DANS CE DOMAINE, DES MULTINATIONALES SUR LA GESTION PUBLIQUE DIRECTE DE CES BIENS COMMUNS. MAIS CELA N'AUTORISE EN RIEN A RETROCEDER, DANS L'OPACITE, A CES SOCIETES, CES SOMMES ENORMES PAYEES PAR LES USAGERS. AINSI, POUR L'ASSAINISSEMENT, IL EST PREVU D'ATTRIBUER TOUT SIMPLEMENT LES PROVISIONS D'UN MONTANT INFERIEUR A 500000 EUROS A LA SERAM, L'EXCEDENT NE FAISANT QUE L'OBJET D'UNE NEGOCIATION SUR SES MODALITES DE CONSERVATION OU DE RETOUR.

LES APPELS D'OFFRES ONT ETE PUBLIES A PARTIR DU MOIS D'AOUT 2012. LE PRESIDENT ET LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ONT REFUSE DE COMMUNIQUER LEUR CONTENU AUX ELUS. L'OUVERTURE DES PLIS DE REPOSE ETAIT FIXEE AU 15 JANVIER. LE BRUIT COURT QU'ELLE A ETE REPOUSSEE SANS QUE L'ON N'EN CONNAISSE LES MOTIFS.

NOUS INTERPELLONS DONC L'ENSEMBLE DES ELUS DE LA COMMUNAUTE URBAINE, CE VENDREDI 22 MARS, JOURNEE MONDIALE DE L'EAU. VONT ILS EXIGER MAINTENANT DU PRESIDENT CASELLI QU'IL METTE FIN A L'OPACITE QU'IL ENTRETIENT VOLONTAIREMENT SUR LES OPERATIONS DE FIN DE CONTRAT ET SUR LE PROCESSUS D'APPELS D'OFFRES. NOUS LEUR RAPPELONS QU'APRES L'AVIS DE LA COMMISSION AD HOC, LUI SEUL, DANS LE SECRET, S'IL LE DESIRE, EST HABILITE A TRAITER ET A MODIFIER DE GRE A GRE LES CONDITIONS DES NOUVEAUX CONTRATS AVEC LES ENTREPRISES. VONT ILS ENFIN EXERCER LEUR CONTROLE ?

NOUS APPELONS LES CITOYENS, LES ASSOCIATIONS, ET LES PARTIS QUI DEFENDENT LA GESTION DIRECTE ET TRANSPARENTE DES BIENS COMMUNS QUE SONT L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT A VENIR DEMANDER DES COMPTES AU PRESIDENT CASELLI ET AUX ELUS DE LA COMMUNAUTE URBAINE SUR CE DOSSIER.

SIGNATAIRES : EAU BIEN COMMUN PACA, ATTAC, EAU SECOURS MARSEILLE METROPOLE, MNLE, CLCV, LES GABIANS, EELV, FRONT DE GAUCHE, NPA, PC, MRC, CONVENTION CITOYENNE.